DISPOSITIF

ENTRETIEN PSYCHOLOGIQUE PP



La santé, ça se travaille", écoutez nos épisodes de podcast sur cette thématique !

CONTEXTE

Les mutations du monde du travail et de la société en général ont conduit à une montée des troubles psychologiques qui peuvent impacter négativement la santé des salariés et celles des entreprises.

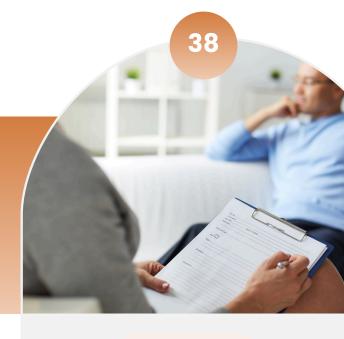
Nos psychologues santé travail permettent d'accompagner les salariés et les employeurs grâce à une écoute professionnelle et un conseil à la résolution des difficultés ressenties.

OBJECTIFS

- Verbaliser la souffrance.
- Identifier les risques psychosociaux.
- Aider à redevenir acteur de sa vie professionnelle.
- Conseiller et orienter.

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Recueil du consentement du salarié.
- La personne en situation de souffrance au travail rencontre une psychologue du travail ou psychologue clinicienne du travail.
- À l'issue de l'entretien, un compte rendu est envoyé au médecin du travail.



Offre socle

Compris dans la cotisation

Pour qui?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

Intervenants

Psychologue du travail et psychologue clinicienne du travail.

Durée

Entretien de 1h minimum. 2 entretiens maximum.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contacter directement votre médecin du travail.

POUR COMPLÉTER

Accompagnement sur la prévention des risques psychosociaux

Sensibilisation aux risques psychosociaux

Intervention suite à un évènement grave

CONTACTEZ-NOUS:

02 54 52 41 41









